

ENSAPE-AOO -2026-08-EntBat

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Cahier des Clauses Technique et Particulières

**Marché de prestations de
nettoyage des locaux et des
surfaces vitrées accessibles**

Annexe 9 – Cadre de réponse

Avril 2026

1. Compréhension du site et des enjeux

Le candidat décrit :

- a) sa compréhension du site (ENSA, ERP, contraintes pédagogiques)
- b) les spécificités des locaux (ateliers, circulations, vitreries...)
- c) les contraintes d'intervention (horaires, occupation, sécurité)

2. Organisation générale des prestations

Le candidat précise :

- a) l'organisation générale du marché
- b) la coordination avec l'ENSA
- c) les modalités d'intervention
- d) la prise en compte des contraintes horaires

3. Sectorisation et organisation des équipes (lot 1 principalement)

Le candidat décrit :

- a) la sectorisation proposée
- b) la répartition des tâches
- c) la continuité de service
- d) les modalités de remplacement

Fournir un planning type et/ou schéma de sectorisation

4. Moyens humains

Le candidat indique :

- a) le nombre d'agents affectés
- b) les qualifications
- c) l'encadrement
- d) l'organisation hiérarchique
- e) la formation du personnel

5. Moyens matériels et produits

Le candidat décrit :

- a) le matériel utilisé
- b) les modalités d'utilisation
- c) les produits (en cohérence avec annexe 3)
- d) les fiches techniques

6. Méthodologie d'exécution des prestations

Le candidat précise :

- a) l'organisation des interventions par type de locaux
- b) l'adaptation aux contraintes (site occupé, ateliers encombrés...)
- c) la gestion des déchets et du tri
- d) la prise en compte de l'obligation de résultat (annexe 8)

7. Suivi et contrôle qualité

Le candidat décrit :

- a) les modalités de contrôle interne
- b) l'utilisation du registre de liaison
- c) la gestion des non-conformités
- d) les délais de reprise

8. Sécurité et conditions d'intervention

Le candidat indique :

- a) les mesures de sécurité mises en œuvre
- b) les procédures en ERP
- c) la prévention des risques
- d) la formation sécurité du personnel

9. Engagements en matière de développement durable et DDRS

Le candidat précise :

- a) l'utilisation de produits éco-labellisés ou équivalents
- b) la gestion des déchets
- c) la réduction des impacts environnementaux
- d) les conditions de travail
- e) la formation et sensibilisation